



Ma terrasse empiète sur l'espace public depuis + de 40 ans

Par **Rems45**, le **08/06/2023** à **08:54**

Bonjour à tous voilà mon petit gros soucis que j'ai en ce moment avec le maire de ma petite commune. J'ai acheté une maison il y a deux ans qui possède une terrasse qui empiète sur le domaine public. La terrasse qui empiète à plus de 30 ou 40 ans bref impossible de la dater mais d'après mon voisin qui a la 60 aine il la connaît toujours.

Celle-ci me revient-elle de droit ?

Le maire peut-il ordonner sa destruction malgré son âge ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **08/06/2023** à **09:36**

Bonjour,

Le domaine public est inaliénable. Donc non, cette part de terrain occupé par la terrasse ne peut pas vous revenir. Et le maire peut la faire démolir, surtout si un projet de voirie se décide. Pour le moment c'est une tolérance, profitez-en le temps que ça dure.

Par **Josh Randall**, le **08/06/2023** à **09:38**

Bonjour

Sauf erreur de ma part, et comme précisé dans l'article L3111-1 du CG3P, "*les biens des personnes publiques [...], qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.*"

A moins que la commune vous vende cet espace après une procédure de déclassement. A vous de faire une offre d'achat.

Cdt

Par **Rems45**, le **08/06/2023** à **10:34**

D accord bon et bien y'a plus qu'à espérer qu'il ne la démolisse pas de suite celle-ci est dans la venelle où je suis le seul habitant donc elle ne gêne personne mais il peut tout de même la faire détruire malheureusement

Par **Marck.ESP**, le **08/06/2023** à **15:46**

Bonjour et bienvenue

Avant de poser cette question sur notre forum, avez-vous rencontré les élus de votre commune ?

Rien ne vaut une discussion entre vous et les représentants.

Tenez-vous au courant le cas échéant.